

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 09 avril 2024**

**Délibération n°048\_240409**

**Approbation de la convention de prise de possession anticipée d'emprises foncières sur les propriétés départementales cadastrées CV 455-1001-1006 dans le cadre du projet d'aménagement « TERRAIN BORY »**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 mars 2024, dématérialisée et affranchie le 27 mars 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN <sup>5</sup> M. Sylvain ARTHEMISE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU <sup>2</sup> Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE <sup>1</sup> Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND <sup>3-4</sup>	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA <sup>6</sup> Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Marie Ludivine IMACHE	Mme Linda MANENT Mme Camille CLAIN Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean François PAYET M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la présentation et du vote de la délibération n° 52

<sup>2</sup>A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la présentation et du vote de la délibération n° 56

<sup>3</sup>N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°57 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

<sup>4</sup>N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°60 à 67 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

<sup>5</sup>N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°60 à 64 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

<sup>6</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°61 au titre de la procuration donnée à Mme Camille CLAIN

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

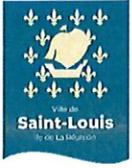
**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.**

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°35	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°36	27	4	14		Prend acte		
Pour la délibération n°37	27	4	14		Prend connaissance		
Pour la délibération n°38	27	4	14		Prend acte		
Pour les délibérations n°39 à 51	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°52	26	4	15		30	0	0
Pour les délibérations n°53 à 55	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°56	26	4	15		30	0	0
Pour la délibération n°57	26	4	14	1	30	0	0
Pour les délibérations n°58 à 59	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°60	25	4	14	2	29	0	0
Pour la délibération n° 61	25	3	14	3	28	0	0
Pour les délibérations n°62 à 64	25	4	14	2	29	0	0
Pour les délibérations n°65 à 67	26	4	14	1	30	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 <i>Ville de passion!</i>	<b>Conseil municipal - Séance du 9 avril 2024</b> <b>Délibération n°048_240409</b>	<b>Pôle</b> <b>Développement</b> <b>Territorial Durable</b>
	<b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE</b> <b>PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE</b> <b>D'EMPRISES FONCIERES SUR LES</b> <b>PROPRIETES DEPARTEMENTALES</b> <b>CADASTREES CV 455-1001-1006 DANS LE</b> <b>CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT</b> <b>« TERRAIN BORY »</b>	<b>Direction de</b> <b>l'Aménagement et</b> <b>de l'Urbanisme</b>

## I – RAPPORT DE PRESENTATION

### Exposé des motifs

La Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Louis travaille conjointement avec le Département de La Réunion à la réalisation d'un projet d'aménagement important sur le « Terrain Bory » situé à Gol-Les-Hauts.

Longtemps laissé à l'abandon, ce foncier situé à proximité du Bassin Bory, appartenant au Conseil Départemental va être aménagé par la Commune avec un co-financement du Département dans le cadre du PST2.

L'objectif est d'améliorer l'attractivité du site et de le doter d'équipements adaptés aux différentes pratiques dans un cadre paysager et des espaces publics de qualité. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de développement durable avec notamment la plantation d'arbres endémiques à travers le Plan 1 Million d'Arbres.

Le programme d'aménagement prévoit notamment la réalisation :

- d'aires de jeux
- d'un parcours de santé
- de terrains de pétanque
- de zones de stationnements
- de plateau sportif
- d'aires de fitness
- de locaux techniques permettant la gestion du site et de sanitaires

A court terme, il est prévu que le Département cède à la municipalité l'emprise nécessaire (parcelles cadastrées CV 455-1001-1006) afin de réaliser les aménagements prévus.

### Conséquences :

Afin de pouvoir débiter les travaux dans les meilleurs délais, il est proposé d'acter une convention de prise de possession anticipée par la Commune sans attendre la fin des modalités de cession.

Il s'agit des parcelles identifiées ci-dessous :

Ancien numéro cadastral	Nouveau numéro cadastral	Superficie (m <sup>2</sup> )
CV 990	CV 1006	15 197
CV 456	CV 1001	1 695
CV 455	/	228

## II – DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
**VU** l'extrait des documents modificatifs du plan cadastral,  
**VU** le courrier date du 20 février 2024 de la Commune concernant l'engagement des travaux  
**VU** le projet de convention transmis par le Conseil Départemental

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1** – D'approuver la convention de prise de possession anticipée des emprises foncières sur les propriétés départementales cadastrées CV 455-1001-1006, comme indiqué ci-dessus.

**Article 2** – D'autoriser la Maire ou l'élu.e délégué.e à signer les actes à intervenir concernant l'acquisition des terrains à venir.

**Vote : 31 pour**

**La Maire,**



**Le présent document est certifié exécutoire  
Étant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**